

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la raison pour laquelle nous nous opposons énergiquement au bill dont nous sommes saisis. C'est que ce bill est une mesure stérile. C'est une insulte et une provocation à l'endroit des grévistes. C'est une mesure que peut-être le gouvernement n'a pas conçue et examinée d'une façon intelligente. Je ne serais pas du tout surpris si avant la fin du débat sur ce bill le très honorable premier ministre (M. Pearson)—qui sait entendre raison—présentait un nouveau bill, meilleur que celui-ci. Je l'espère. J'espère que les instances faites en cette Chambre, les nouvelles de presse faisant état de l'opposition des grévistes, et qu'il a lues et les instances qui lui ont été présentées hier et aujourd'hui par les syndicats de cheminots le persuaderont de modifier ce bill. Mais je regrette sincèrement que depuis mon entrée à la Chambre, le Parlement a trop souvent connu ce même problème; celui d'une mesure législative mal conçue, insuffisamment examinée, qui ne réalise pas les objectifs du gouvernement. Finalement, on retire le projet de loi et on présente une nouvelle mesure.

Je dirai en toute courtoisie au très honorable premier ministre qu'il doit faire perdre à son gouvernement l'habitude de faire un pas en avant et deux pas en arrière. Les journaux ont établi clairement que les grévistes refusent de retourner au travail en vertu d'une telle loi. Je dirai à la Chambre que nul autre que l'honorable M. J. C. McRuer, pendant longtemps juge en chef de la Cour suprême d'Ontario et l'un des plus éminents juristes du pays a prononcé récemment à Montréal un discours devant l'Association du Barreau américain. Il a dit que nous avons en abondance des lois injustes. Je ne citerai pas tous ses propos, mais voici un article tiré du *Globe and Mail* du 9 août 1966.

Voici ce que le juge McRuer a dit au sujet de ces lois injustes:

...certaines sont des reliques du passé...

Il parlait des lois injustes que nous avons en abondance:

...lorsque les normes de justice étaient autres; certaines lois nous ont été imposées par des législateurs impatients qui se préoccupaient plus d'établir les règles que de faire régner la justice.

L'hon. juge McRuer a dit aussi:

L'ordre, comme la loi, pour être respecté doit être respectable. L'irrespect d'un ordre qui ne mérite pas le respect ne doit pas être condamné comme de la dégénérescence mais loué en tant qu'une saine régénération.

[M. Lewis.]

Je dis au premier ministre que c'est le comble de la folie que de présenter au Parlement et au pays une loi qui ne peut absolument pas recueillir l'assentiment de la population, quelle que soit la façon dont tous les Canadiens qui ont le sens de la justice et de la dignité personnelle l'accepteront. Il existe une différence énorme entre le fait que le Parlement dise que la grève doit prendre fin et présente immédiatement une loi quelconque prévoyant un règlement satisfaisant de la grève—je reviendrai dans un instant sur le rôle que le gouvernement doit jouer dans les négociations ferroviaires—et ce «que» nous avons maintenant: un pauvre petit 6 p. 100 pour la première année du contrat sans aucune garantie pour l'avenir, avec une prétendue médiation qui sera stérile et futile jusqu'au 15 novembre et qui aboutira à l'arbitrage obligatoire.

J'aimerais rappeler à mon ami le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui mérite le respect de tous pour la façon dont il s'acquitte de ses fonctions à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre, ses paroles importantes que *La Presse* du 22 août de cette année rapporte. Il a prononcé ces paroles au cours d'un discours politique à propos de l'élection complémentaire de Nicolet-Yamaska:

[Français]

Une grève générale dans les chemins de fer, c'est grave, mais il ne faut pas devenir fou non plus. Il y a aussi les droits des gens, un gouvernement ne peut pas faire tout ce qu'il veut.

et il ajouta...

Quand on commence à enlever le droit de grève à un groupe,

a-t-il souligné,

...sait-on où cela va s'arrêter, aujourd'hui ce sont les cheminots, demain ce sera les postiers ou les débardeurs, après demain, le droit d'association...

[Traduction]

Le ministre avait raison lorsque, d'après le même article, il a déclaré avoir exhorté ses collègues du cabinet à réfléchir sérieusement avant d'imposer l'arbitrage obligatoire. Il n'a pas encore dit s'il approuve l'imposition de l'arbitrage obligatoire prévue dans ce projet de loi.

Le projet de loi même et l'apologie que le premier ministre en a fait reposent sur deux graves erreurs, la première quant à la nature